

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2022 A 20H30.

L'an deux mil VINGT-DEUX le 20 Juin à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 15/06/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Frédérique MARROU, Charlotte POUDEROUX

Excusés : Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Florian COLLEY (Procuration à Jeanine CHARDAN)

Absent : Hervé GOUILLON

Secrétaire de séance : Charlotte POUDEROUX

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Mai 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire annonce le rajout d'une délibération envoyée tardivement par l'AMF et à prendre avant le 1^{er} Juillet donc pour cause d'urgence. Il s'agit du mode d'affichage des délibérations. Si cela n'est pas voté en conseil municipal avant le 1^{er} Juillet, les délibérations seront obligatoirement affichées sur le site internet de la commune. La commune n'en possédant pas pour le moment, il convient de délibérer pour un affichage papier. Ce choix pourra être revu en cas de création d'un site internet. Les délibérations seront donc affichées dans le couloir de la mairie. **Vote POUR à l'unanimité.**

1- Décision de principe relative au service public de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras

La compétence mobilité a été attribuée l'année dernière à la Communauté de communes du Guillestrois Queyras (CCGQ). Les différentes communes du Queyras souhaitent transférer la navette des Escartons, navette inter-villages en été et hiver. Il s'agit d'un service gratuit. Il y a également la proposition d'intégrer les navettes intra-villages dans la compétence communautaire. En hiver, la navette inter-villages coûte environ 4 000€, et en été 9 000€ (pour la commune). La navette intra-village coûte 21 384€. Mais **Mathieu ANTOINE** souhaite insister auprès de la CCGQ qui a repris la compétence, sur le fait qu'il manque surtout une navette entre la gare et le Queyras. C'est la CCGQ qui est l'unique décideur pour mettre en place, ou non, une navette gare/Queyras. Si ce service amène des pertes financières en inter-saison, ce sera tout à la charge de la CCGQ car il s'agira d'un nouveau service. Par contre, la navette des Escartons sera compensée financièrement par les communes par attribution de compensation, comme pour la navette de Clausis, puisqu'il s'agit d'un ancien service, avant le transfert de compétence. Le service de navette de la gare n'est pas gagné, il faudra convaincre les autres communes mais surtout la CCGQ. La navette des Escartons est-elle importante, nécessaire, tel que le service est actuellement, ou une réduction légère du service serait-elle envisageable ? **Frédérique MARROU** pense qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres. A vu d'œil on voit effectivement que cette navette est plus efficace l'été que l'hiver, mais sans statistique on ne se rend pas compte. De plus, il y a souvent des groupes en saison estivale, ce qui nécessite des doublages de navettes. Il faudrait des éléments plus précis de la part du prestataire « Petit Mathieu » pour pouvoir vraiment prendre une décision en connaissance de cause, et pas seulement avec des chiffres approximatifs. **Sébastien PINZETTA** pense que les transports en commun sont à conserver puisque cela représente moins de voitures individuelles sur la route, c'est un service important. Celui de la gare le serait tout autant. **Mathieu ANTOINE** propose d'accepter

cette prise de compétence par la CCGQ, mais sous condition que cela se fasse en 2023, et sous condition que la CCGQ mette en place un plan de mobilité, avec un service entre la gare et les communes du Queyras. **Frédérique MARROU** et **Jean-Pierre IMBERT** rappellent aussi l'importance d'un service pendant l'inter-saison. La navette des Escartons est un service qui coûte malgré tout pas mal d'argent. Il apparaît important d'attendre des éléments plus précis suite à ces deux prochaines saisons d'été et d'hiver 2022. Les conseillers votent avec les deux conditions proposées par le maire. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Convention de répartition des frais engagés dans le cadre des transports sanitaires par Ambulances sur les communes du Queyras – Hiver 2021/2022

Chaque année, les communes du Queyras conventionnent ensemble afin de payer une prestation d'ambulances pour les secours de ski. Chaque commune paye sa part. Certaines communes comme Château-Ville-Vieille, payent plus que ce qu'elles ont utilisées comme service d'ambulances. D'autres comme Molines et Saint-Véran payent moins que ce qu'elles ont utilisées sur l'ensemble de la saison d'hiver. Afin que cela reste à peu près équitable, les communes qui ont moins payés doivent rembourser les communes qui ont trop payé. **Vote Pour à l'unanimité.**

3- Participation aux frais du renfort pompier pour la saison d'hiver 2021-2022

La Communauté de communes participe chaque année à hauteur de 6 000€ pour les frais d'un renfort pompier, pour la saison d'hiver, frais qui comprennent le salaire et le logement. Cette année, le renfort n'a pas été embauché sur l'ensemble de la saison. L'ensemble des communes du Queyras, excepté Ceillac, doivent donc verser la somme de 394.27€, soit 65.71€ pour Saint-Véran. **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable (RPQS) 2021

Le RPQS est un bilan annuel rédigé par IT05, contenant des informations sur l'eau potable. Il s'agit d'un bilan annuel rédigé par IT05, sur plusieurs sujets comme le Clos des granges, volume prélevé volume produit, les réseaux et leurs travaux etc. La commune a économisé environ 1300€ grâce à la fuite réparée à l'automne 2021. Ce rapport doit être validé chaque année. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Autorisation au Maire à faire une demande de subvention pour l'installation de toilettes sèches auprès de la Région – Contrat Parc

La commune a été sollicité par Saint-Véran Culture et Développement pour installer des toilettes sèches à l'Observatoire, émanant d'une demande de nombreux randonneurs. L'eau étant rationnée à l'Observatoire, leurs toilettes ne peuvent être mis à disposition. Un devis a été demandé à une entreprise locale, pour un montant total de 20 000€. Une subvention de 50 % est demandée à la Région dans le cadre du Contrat de Parc, et une seconde à hauteur de 20 % sera demandé au Département. **Jean-Pierre IMBERT** et **Sébastien PINZETTA** avaient indiqués que des toilettes seraient également nécessaires au niveau de la navette de Clausis, peut-être plus ponctuels, uniquement pour la saison estivale. **Sébastien PINZETTA** pense qu'il est important qu'il y ait un vrai suivi si les toilettes sèches sont installées à l'Observatoire, car des toilettes ont été installées au refuge et n'ont pas fonctionné. Il ne faudrait pas que les subventions soient demandées pour rien car ces derniers seraient encore plus haut en altitude. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Autorisation au Maire à faire une demande de subvention pour la signalétique auprès de la Région – Contrat Parc

Ce dossier est suivi par *Mathieu ANTOINE* et *Charlotte POUDEROUX*, le but étant de refaire la signalétique du village afin qu'elle soit plus harmonieuse et discrète. Il n'y a pas besoin d'énormément de panneaux, le plus important sera au niveau de la Draye du Bouticari. Dans le village, s'agissant de signalétique piétonne, les codes couleurs imposés par la charte graphique du département ne sont pas obligatoires, nous pourrions donc proposer des barrettes en bois plus jolies que les barrettes de couleur. Il y aura quand même des codes couleurs sur la signalétique mais pas sur l'ensemble de la barrette. Ce dossier serait pris en charge par la Région à hauteur de 80% dans le cadre du Contrat de Parc, et pour un coût total de 7 668€ HT. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Prise en charge de la carte de luge des enfants de Saint-Véran

Comme chaque année, la commune de Molines propose aux communes qui le souhaitent de participer à hauteur de 20 % pour la carte luge été des enfants de leur commune, soit environ 56€/enfant, les 80% restants étant prise en charge par la commune de Molines. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le plan comptable évolue, sa nomenclature ainsi que son cadre juridique également. Ce changement de nomenclature budgétaire sera dans tous les cas obligatoire au 1^{er} janvier 2024, mais il est possible d'anticiper, ce qui est le choix de la plupart des communes du Queyras. Ce changement implique entre autres une plus grande marge de manœuvre pour la gestion des crédits et les frais imprévus. Il y aura surtout un compte financier unique (CFU) où sera fusionné le compte de gestion et le compte administratif, en un seul document. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- Autorisation au Maire à signer la convention avec l'association Festi Saint Véran pour l'occupation d'un local de la maison communale

L'association Festi St-Véran possède pour l'instant un local dans le presbytère, mais des travaux risquent d'y être engagés d'ici 1 an et demi. La mairie propose donc de mettre à disposition de Festi un local dans la maison de Romain, acquise par la commune. Il faut que le réseau électrique soit remis aux normes, et il y aurait une petite participation sur la consommation électrique, de la part de Festi. *Jeanine CHARDAN* évoque la possibilité de mettre un sous-compteur. *Mathieu ANTOINE* précise que ce n'est pas autorisé. Cette convention est donnée à titre précaire car les choses peuvent ensuite évoluer pour cette maison. *Frédérique MARROU* demande si la demande vient de la mairie ou de l'association et si Festi pourra également y recevoir du public ? La demande vient de l'association, mais permet de tout de suite mettre en place le projet de la mairie pour cette maison, à savoir créer du lien etc. Toutefois, il ne s'agit pas ici de recevoir du public pour le moment car il faudra d'abord que les pièces soient remises aux normes pour l'accueil du public. La convention vise à justement bien cadrer les choses. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- Autorisation au Maire à signer la convention avec l'association Patati et Patapain pour l'occupation d'un local de la maison communale

Une nouvelle association a vu le jour sur la commune, l'idée ayant émergé au printemps dernier, avec le groupe des jardins partagés pommes de terre et de fabrication de pain. Le but de cette association est de faire le pain de façon plus régulière, déjà une fois par mois, pain ou autre produit alimentaire, et toujours de manière associative, sans que cela ne soit un business. Tout comme pour Festi, la mairie propose de mettre à disposition un local à titre précaire, pour pouvoir faire le pain et préparer la pâte. La convention est rédigée aux mêmes conditions que celle de Festi. L'eau n'a pas encore été remise en route dans la maison et doit l'être bientôt. **Vote POUR à l'unanimité.**

Questions diverses

Frédérique MARROU relance l'idée des cendriers fais-maison, qui avait été une proposition de la commission vie locale, vie sociale et fleurissement, à mettre devant chaque habitation. Cela permettrait d'avoir moins de déchets de mégots par terre. La suggestion n'est pour le moment pas retenue, sauf à l'initiative des habitants qui le désirent et devront s'engager à vider le cendrier. Il y a plutôt la proposition de mettre un gros cendrier, ou plusieurs, lors des événements de l'été, notamment ceux sur la place de l'église.

Séance levée à 21h55

QUESTIONS DU PUBLIC

Annick DANIELS précise qu'actuellement, Festi n'a pas tout son matériel dans le local du presbytère. Il y en a dispersé un peu partout par manque de place. Le local dans la maison de Romain permettrait alors de rassembler plus d'affaires dans un même endroit.

Isabelle PARLIER souhaite soulever, puisque le nom de la maison acquise par la commune a été discutée par le conseil comme étant « la maison de Romain », que cette dernière appartenait également à son frère Jean. Les conseillers sont d'accord mais pensent que le personnage de Romain a marqué davantage d'esprits, notamment en raison du décès de Jean beaucoup plus précoce.